

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : charles.marchand.thibault@csmb.qc.ca

<https://www.cadre21.org/membres/b238a41970a802d481c36511>

Date d'obtention : 2026-03-27 18:39:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode nous permet d'encadrer et d'uniformiser les interventions, sans oublier d'étapes. Nous pouvons donc traiter efficacement des situations de sextage, ce qui permet de limiter la propagation des images et vidéos. Par conséquent, les conséquences sont minimisées pour les victimes et les personnes impliquées, ce qui accentue le sentiment de sécurité chez les adolescents, les parents et les intervenants scolaires.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je sais maintenant comment et quand me servir de la trousse sexto afin de répondre aux interventions la nécessitant. Je serai donc en mesure d'effectuer les bonnes actions, dans le bon ordre et ce, en toute cohérence. Mes interventions seront donc plus efficaces. Je serai donc plus confiant lorsque viendra le temps d'intervenir.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À l'attitude envers la victime, pour qu'elle se sente soutenue dans l'intervention. Ne pas seulement chercher à collecter l'info, mais aussi veiller à ce qu'un filet de sécurité doit être déployé. Aussi, à confisquer les téléphones lorsque nécessaire et repérer la présence ou non d'une action malveillante de la personne suspectée.